

LA PAIE DES AGENTS CONTRACTUELS

2 jours

ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION, BULLETIN DE PAIE ET ACTUALITÉS

PROGRAMME DE LA FORMATION

Le programme de cette formation est ajusté en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés, notamment les décrets modifiant la détermination de la rémunération des agents contractuels, et applicables dans les trois versants de la fonction publique

L'OSSATURE DU BULLETIN DE PAIE

- › Notions de traitement brut global, net, net à payer et net imposable
- Cas pratique : comprendre et différencier les notions

DÉTERMINATION DE LA RÉMUNÉRATION

- › Le traitement brut et ses éléments accessoires
 - le traitement brut indiciaire
 - l'indemnité de résidence
 - le Supplément Familial de Traitement (SFT)
- Cas pratique : calculer le salaire brut
- › Les primes et indemnités
 - le remboursement domicile/travail
 - les régimes indemnitaires pouvant être attribués
 - l'indemnité fin de contrat
- › Les avantages en nature
- Cas pratique : calculer des avantages en nature

LES CHARGES SOCIALES SALARIALES ET PATRONALES

- › Sécurité sociale : maladie, famille, FNAL, transport...
- › Les cotisations retraite
 - le régime général
 - l'IRCANTEC
- › Chômage : auto-assurance ou Pôle Emploi
- › CSG/CRDS
- Illustrations de calcul de bulletin de paie
- › Régularisation progressive des plafonds
- Cas pratique de régularisation
- › Définir le plafond de sécurité sociale applicable : prorata ou non du plafond
 - entrée ou départ en cours de mois
 - multi-employeurs
 - absences non rémunérées sur le mois
 - temps partiel

GESTION DES INDEMNITÉS JOURNALIÈRES DE SÉCURITÉ SOCIALE (IJSS)

- › Le calcul des IJSS
 - maladie
 - maternité, paternité et accueil de l'enfant
 - Accidents du Travail/Maladies Professionnelles (AT/MP)
- › Le calcul de la garantie au net
- Illustrations de calcul des IJSS

OBJECTIFS

- Etablir un bulletin de paie d'un agent contractuel.
- Appliquer les règles relatives à l'établissement de la paie : assiette de cotisations et calcul de charges.
- Appliquer le principe de régularisation progressive des plafonds..
- Mettre en œuvre le calcul des Indemnités Journalières de Sécurité Sociale (IJSS).

LES PLUS DE CETTE FORMATION

- 2 jours de formation, de mises en pratique et d'échanges entièrement dédiés à la paie des agents contractuels
- Une formation permettant d'échanger sur ses pratiques, de travailler à partir de cas réels et sur ses propres bulletins de paie

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables et collaborateurs des services paie, personnel, RH

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Questionnaire adressé aux participants 15 jours avant la formation pour connaître leurs attentes
 Méthodes pédagogiques : apports théoriques et pratiques (cas concrets, exemples d'application)
 Mise à disposition d'un support pédagogique et d'un accès personnel à des e-ressources en ligne à l'issue de la formation
 Consultants sélectionnés pour leurs compétences pédagogiques, expertise métier et expériences professionnelles

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation
 Évaluation à chaud et à froid

TARIFS

1 605 € HT - Réf : VPA-PACO
 1 819 € HT avec accès e-ressources pendant un an à :
 La paie dans la Fonction publique
 (remise de 42 %, soit 214.02 € HT au lieu de 369 € HT)

Validité : 30 juin 2024

PROCHAINES SESSIONS

Formation à distance :
 les 2 et 3 mai 2024

Paris Montparnasse :
 les 28 et 29 mars 2024
 les 28 et 29 novembre 2024

Participant(e)

Mme M. Nom.....
Prénom.....
Fonction.....
E-mail
(obligatoire pour accéder à vos documents personnalisés, avant et après votre formation)
Tél. (ligne directe).....
Tél. mobile (pour infos de dernière minute).....

Merci de nous indiquer si nous devons prévoir des mesures à mettre en œuvre pour les personnes nécessitant des aménagements particuliers :
.....

Formation choisie

Titre.....
Référence.....
Dates.....
Lieu.....
Option proposée pour certaines formations : un accès e-ressources pendant un an, à un tarif très avantageux (remise de 50% sur le prix public).
Merci de préciser votre choix :
 Formation + Accès e-ressources pendant un an * Formation seule

Tarif

Indiquez le tarif HT selon l'option choisie

Entreprise / Établissement

Raison sociale.....
Adresse.....
Code postal | | | | | Ville.....
Téléphone..... Fax.....
N° d'identification (TVA intracommunautaire).....
Code APE / NAF..... N° Siret | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Responsable de l'inscription

Mme M. Nom..... Prénom.....
Service/Fonction.....
Tél. (ligne directe)..... E-mail.....

Facturation/Règlement

FACTURE À ADRESSER À L'ENTREPRISE / L'ÉTABLISSEMENT :

À l'attention de Mme M.
Nom.....
Prénom.....
Service/Fonction.....
E-mail.....
Libellé de la facture.....

Si la facture est à adresser à l'entreprise mais à une autre adresse ou un autre service, merci de préciser

Un numéro de bon de commande interne à votre entreprise doit-il apparaître sur la facture ?

OUI NON

Si OUI, numéro :
GERESO se réserve le droit de facturer une pénalité forfaitaire si le client n'a pas transmis son bon de commande avant le début de la formation

FACTURE À ADRESSER À L'OPCO :

Nom de l'OPCO.....
Numéro de prise en charge.....
Adresse de votre OPCO.....
Code postal | | | | | Ville.....

Si GERESO n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCO le dernier jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du prix de la formation.

Fait à :	Le :
Signature et cachet de l'Entreprise / l'Établissement, précédés de la mention « bon pour accord » :	
La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation des conditions générales de vente précisées sur www.gereso.com/cgv/	

Prise en charge (si parcours certifiant) :

CPF Entreprise OPCO